



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 à 20H00

Date d'affichage :

12.06.2023

Date de convocation :

31 mars 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 20h00 le conseil municipal de la mairie de Roche En Régner régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, 237 place du Sucheyron, sous la présidence de Monsieur David MATHIEU (le Maire).

Étaient présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, DREYFUS Claude, GALLIEN Pierre, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DUNIS Éric, GIBERT Rachel, FAURE Thibault, JOUVE Jean-Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria, ALLEMAND Sylvie et LAURENT Marie Victoria.

Absents : JOUVE Michel a donné procuration à Mr Claude DREYFUS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur David MATHIEU déclare la séance ouverte.

Secrétaire de Séance : GIBERT Rachel

Ordre du jour :

- Votes des taxes
- Vote du BP commune et auberge 2023
- Loyer Auberge
- Changement d'indice agence postale
- Appel d'offre St Maurice de Roche
- Construction maison de la chasse
- Gardiennage chapelle roche
- Modèle de délibération secrétaire de mairie
- Plan pluriannuel de mise en conformité des logements communaux
- Questions diverses

N°1 VOTE DES 4 TAXES

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année n - 1	Bases notifiées de 2023
Taxe sur le foncier bâti	507 755€	546 700€
Taxe sur le foncier non bâti	60 268€	64 600€
Taxe d'habitation	308 410€	330 307€

Le conseil municipal de la commune de ROCHE EN REGNIER, après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2023:

taxes	Pour mémoire, taux voté en 2022 (année n - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur le foncier bâti	35,42 %	546 700 €	35,42 %	193 641 €
Taxe sur le foncier non bâti	83,11 %	64 600 €	83,11 %	53 689 €
Taxe d'habitation	13,85 %	330 307 €	13,85%	45 748 €
			Total	293 078 €

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°2 VOTE DU BP COMMUNE ET AUBERGE 2023

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Les budgets ont été votés.

Commune :

INVESTISSEMENT :	FONCTIONNEMENT :	TOTAUX :
Dépenses : 464 673,00€	Dépenses : 453 759,00€	Dépenses : 918 432,00€
Recettes : 464 673,00€	Recettes : 453 759,00€	Recettes : 918 432,00€

Auberge :

INVESTISSEMENT :	FONCTIONNEMENT :	TOTAUX :
Dépenses : 6 104,00€	Dépenses : 24 500,00€	Dépenses : 30 604,00€
Recettes : 6 104,00€	Recettes : 24 500,00€	Recettes : 30 604,00€

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE POUR LA COMMUNE / AUBERGE : 15 VOTANTS 14 POUR 1 CONTRE

N°3 LOYER AUBERGE

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Le conseil décide de modifier et de fixer le loyer de la société JCV TITOF à 980€ HT par mois à compter du 01 mai 2023.

Délibération : Adoptée

VOTE : 13 VOTANTS / 11 POUR / 2 ABSTENTIONS / 2 CONTRES

N°4 CHANGEMENT D'INDICE AGENCE POSTALE

Rapporteur : Mr MATHIEU David

Après délibération le conseil décide de revaloriser le salaire de l'agente en charge de la poste.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°5 APPEL D'OFFRE SAINT MAURICE DE ROCHE

Il convient à présent de lancer l'appel d'offre concernant les travaux.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°6 CREATION MAISON DE LA CHASSE

Le maire rappelle au conseil municipal que le permis de construire pour la création de la maison de la chasse a été déposé le 20 février 2023, à la suite du dépôt nous avons été contacté par l'agglomération du Puy pour appuyer notre demande pour la création de la maison de la chasse.

Le conseil décide donc d'apporter quelques précisions à ce projet et de faire parvenir ses informations à l'agglomération du Puy.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°7 GARDIENNAGE CHAPELLE ROCHE

Suite à la démission de Mme PIASECKI Marie Thérèse, à partir du 01 avril 2023 Mme PINAUD Myriam s'occupe du gardiennage de la chapelle de Roche.

Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

N°8 MODELE DELIBERATION SECRETAIRE DE MAIRIE

ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES DELIBERATIONS DU 20 MARS 2023

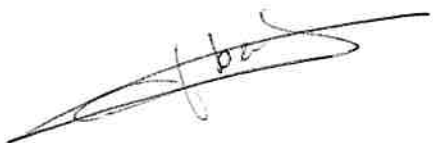
Délibération : Adoptée

VOTE : UNANIMITE

La séance est levée à 23h00.


Secrétaire de séance :

Rachel GIBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Gibert', written over a horizontal line.

Le maire

David MATHIEU

An official circular stamp of the 'Mairie de Toul' with a handwritten signature in black ink over it.